

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 29 JUILLET 2024**

**DÉLIBÉRATION N° 52-2024D**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf du mois de juillet à vingt heures quarante-cinq minutes le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

**PRESENT(S)**: Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Pierre CASSE, Claude CAU, Lydia FABRE, Laurent GAYS, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS, Christophe PAUTREL.

**POUVOIR(S)**:

**ABSENT(S)**:

**CONSEILLERS MUNICIPAUX**

En exercice : **10**

Présents : **10**

Pouvoirs : **0**

Votants : **10**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Patrick BOILEAU.

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE** : 23/07/2024

**VOTE** :

Pour : **10**

Contre : **0**

Abstention : **0**

\*\*\*\*\*

**OBJET : DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS**

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au Conseil municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses attributions, pour faciliter le fonctionnement des services municipaux.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°19-2020 du 23 mai 2020, le Conseil municipal lui avait ainsi délégué plusieurs attributions.

Monsieur le Maire explique alors qu'il est nécessaire aujourd'hui d'y ajouter une délégation en matière de marchés publics afin de l'actualiser.

Monsieur le Maire propose donc que le Conseil municipal lui donne une nouvelle délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés

et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services à concurrence du montant de 40 000 € hors taxes, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'accorder cette délégation supplémentaire dans les termes énoncés ci-dessus.

*Le Maire*

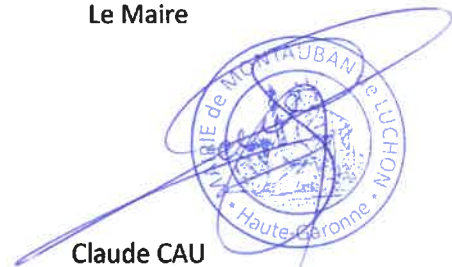
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.*

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que  
dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire



Claude CAU

Télétransmis en Préfecture le 30/07/24

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 30/07/24